



PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt

Service régional
de l'alimentation

**AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE
ET LE CONSEIL INDEPENDANT A L'UTILISATION
DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références Réglementaires :

- Vu les articles L254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu le Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région FRANCHE COMTE au Directeur de la DRAAF de FRANCHE COMTE publiée le 6 août 2013 ;

L'organisme : **SAS GIROUX**
domicilié à : **Grande Rue**
70600 OYRIERES

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **FC00065**

pour effectuer ses activités de :

- Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Cet agrément est renouvelé annuellement par tacite reconduction tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies sous réserve de la production des documents identifiés dans la lettre d'accompagnement. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

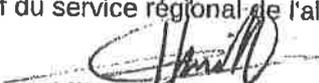
Liste des établissements rattachés à votre organisme et bénéficiant de cet agrément :

SAS GIROUX	70100	AUTREY LES GRAY
SAS GIROUX	70600	CHAMPLITTE
SAS GIROUX	70120	CORNOT
SAS GIROUX	70100	ESMOULINS
SAS GIROUX	52500	GENEVRIERES

SAS GIROUX	70150	MARNAY
SAS GIROUX	70130	NOIDANS LE FERROUX
SAS GIROUX	70600	OYRIERES
SAS GIROUX	39410	SAINT-AUBIN

Fait à BESANCON, le 16 janvier 2014

Pour le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
le chef du service régional de l'alimentation


Philippe GUILLEMARD

Corinne Gabiot

De: Corinne Gabiot
Envoyé: vendredi 4 mars 2022 16:48
À: 'BONOUVRIER Béatrice - DRAAF-BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE/SRAL'
Cc: Christophe Bigand
Objet: RE: AGREMENT PHYTO SAS GIROUX

Bonjour

Notre ancien agrément laisse apparaître au niveau du titre, agrément pour la distribution, application, conseil... nous ne faisons plus que de la distribution de produit de protection des plantes. Mais effectivement les sites ne changent pas juste les activités

Cordialement.

Corinne GABIOT

De : BONOUVRIER Béatrice - DRAAF-BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE/SRAL
[mailto:beatrice.bonouvrier@agriculture.gouv.fr]

Envoyé : vendredi 4 mars 2022 16:20

À : Corinne Gabiot

Objet : Re: AGREMENT PHYTO SAS GIROUX

Bonjour,

Après vérification dans votre dossier, nous n'avons pas refait l'agrément, car il n'y avait pas de changement d'établissements sur votre certification reçue au mois de novembre dernier.

Donc, l'agrément initial est toujours valable. Nous le refaisons quand il y a des modifications à apporter (ex. : adresse, SIRET, dénomination, établissements).

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement

Le secrétariat du SRAI Bourgogne Franche-Comté
Béatrice BONOUVRIER

BÉATRICE BONOUVRIER
Assistante
DRAAF BFC
Service régional de l'alimentation

4 bis rue Hoche, BP 87865, 21078 DIJON Cedex
Tél. : 03 80 39 31 06

<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Liberté
Égalité
Fraternité

Le 04/03/2022 à 15:55, > corinne.gabiot (par Internet) a écrit :

Bonjour,

Je me permets de revenir vers vous car nous avons bien reçu le nouvel agrément pour la coopérative INTERVAL et la SARL Jardival début février mais pas celui de de la sas Giroux.

Je vous remercie par avance pour votre retour.

Cordialement.

Corinne GABIOT

